

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation
Band: 43 (1914)
Heft: 6

Rubrik: Échos de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Juridictions

ART. 58. — Les contestations de droit privé qui s'élèvent entre la Caisse et ses membres sont jugées souverainement par le Tribunal cantonal d'assurance siégeant comme tribunal arbitral.

Revision des statuts

ART. 59. — En cas de revision des statuts, les nouveaux statuts n'entrent en vigueur, aussi longtemps que la Caisse reste reconnue, qu'après leur approbation par le Conseil fédéral. Il en est de même pour la revision du règlement.

Registre du commerce

ART. 60. — Les présents statuts seront inscrits au registre de commerce.

CHAPITRE VII

Dispositions diverses

Affiliation à plusieurs Caisses

ART. 61. — Les membres actifs, qui, assurés à cette Caisse, le sont également à plus d'une autre caisse-maladie, doivent se retirer de cette caisse et, en cas de refus, ils seront exclus à moins que, dans les 3 mois de la reconnaissance de la Caisse, ils ne prouvent qu'ils ne sont plus assurés qu'à une seule autre caisse-maladie.

La disposition ci-dessus n'est pas applicable au sociétaire qui a été reçu membre de la Caisse antérieurement au 1^{er} janvier 1911 et faisait déjà partie, avant cette date, de plus de deux caisses-maladie.

ART. 62. — Les présents statuts entrent en vigueur le 1^{er} janvier 1914. Ils abrogent ceux du 2 juillet 1908.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Sig. : **L. Bosson**, secrétaire. **F. Monnard**, président.

LE COMITÉ DE DIRECTION :

A. Bondallaz, secrét. **Max Helfer**, caissier. **E. Villard**, présid.



ÉCHOS DE LA PRESSE

Ecriture droite ou penchée ? — « En juin 1906, M. Desnoyers, éminent calligraphe et professeur d'écriture, sur l'invitation du regretté professeur Brouardel, fit à l'Hôtel des Sociétés savantes, devant les membres de la Société de médecine publique et de génie sanitaire, une conférence suivie d'expériences sur l'écriture droite et penchée. Le Dr Javal y assistait, et comme il préconisait l'écriture droite,

il voulut en prendre la défense. Le Dr Kouindjy lui fit comprendre qu'il s'était trompé, et les expériences qui suivirent sur des enfants nus, donnèrent raison au Dr Kouindjy.

Tous les assistants, et ils étaient nombreux, purent constater que l'on peut garder une attitude naturelle pour l'écriture penchée, et que l'écriture droite, très fatigante, oblige l'enfant à garder une position unifessière dangereuse pour les sujets prédisposés à la scoliose, puisqu'elle occasionne forcément une déviation de la colonne vertébrale. Ce fut pour tous les savants qui étaient là une certitude que le Dr Javal avait fait fausse route en ignorant le mécanisme qui convient à l'écriture penchée. Tous les journaux relatèrent ces faits, et le résumé de cette séance fit le tour de la Presse.

Malgré cela, la Ligue de l'écriture droite (dont le siège est chez l'éditeur Hachette), ayant à sa tête M. Ferdinand Buisson, continua sa campagne erronée en portant, par la voie du *Manuel général*, à la connaissance de tous les instituteurs, les avantages de l'écriture droite sur l'écriture penchée.

C'est alors que l'on fonda la Ligue de l'écriture nationale, à laquelle furent intéressés tout le corps médical de la Chambre et du Sénat, ainsi que nos meilleurs orthopédistes et chirurgiens. Une commission d'études prise parmi eux fut chargée de faire les études expérimentales les plus complètes sur les deux écritures ; quatre séances y furent consacrées auxquelles furent convoqués les principaux partisans de l'écriture droite, mais pas un ne répondit à l'appel.

* La commission d'études, composée des docteurs Dinet ; Kouindjy, chargé de la rééducation de l'écriture à la Salpêtrière ; Méry, agrégé ; Redard, chirurgien des enfants ; Péchin, oculiste, et des médecins inspecteurs des écoles : Butte ; Doury ; Dufestel ; Gilet ; Gourichon, a conclu comme il suit :

Au point de vue orthopédique : « Il a été reconnu, à l'unanimité, que l'écriture droite ne peut permettre à l'enfant de garder une attitude normale, à cause du déplacement continu du bras droit. Ce mouvement du bras occasionne une fatigue musculaire qui rend cette écriture très fatigante et très lente, et présente des dangers pour les enfants prédisposés aux déformations et à la crampe de l'écrivain. L'écriture penchée qui se produit avec un mécanisme plus simple, et par conséquent beaucoup moins fatigant, assure à l'enfant un maintien correct ; c'est celle qu'il faut enseigner dans les écoles. »

Au point de vue ophtalmologique : « Le docteur Péchin, oculiste, affirme que l'écriture droite n'évite pas plus la myopie que l'écriture penchée. »

Ces conclusions ont été présentées, en leur temps, au Ministre, par MM. les sénateurs Beauvisage, Denoix, Gacon, Guillier, de La Batut et Peyrot, qui ont insisté pour que cette question soit tranchée par le Conseil supérieur de l'Instruction publique, afin que l'écriture droite ne soit employée qu'exceptionnellement dans les écoles. Ils ont demandé qu'une dernière expérience soit faite en présence des partisans des deux écritures, devant le Conseil supérieur, pour qu'il puisse se prononcer en connaissance de cause, et indiquer ensuite aux instituteurs la méthode qu'ils doivent enseigner aux enfants, s'ils

veu-lent leur donner l'écriture la plus rationnelle au point de vue de l'hygiène et des exigences du commerce. »

E. DÉVAUD.

BIBLIOGRAPHIES

Les Livres de la Jeunesse. Collection d'œuvres littéraire à 1 fr. l'exemplaire broché, 1 fr. 75 relié. Librairie Payot et C^{ie}, Lausanne.

Dans l'avant-propos d'une édition qui date déjà d'un quart de siècle, E. de Amicis expliquait l'origine de *Du Cœur*, ce livre célèbre, traduit dans toutes les langues et dédié plus spécialement à la jeunesse des écoles primaires. C'est au fond, disait-il, « l'œuvre d'un écolier qui notait au fur et à mesure dans un cahier, ses observations et ses pensées ». Le père revit le manuscrit et l'ouvrage parut, suscitant d'emblée un grand enthousiasme dans le monde des écoles et dans les familles, car il apparut promptement comme un beau traité d'éducation morale. Le professeur A. Daguet, présentant l'édition française au public suisse, disait ne pas connaître « de lecture plus attachante, ni mieux faite pour élever l'esprit et former le cœur de la jeunesse ». A 25 ans de distance, on peut rendre à cet ouvrage le même témoignage. C'est au cœur des enfants que s'adressent ces captivants récits et c'est bien par les petits qu'il faut commencer si l'on veut travailler à l'élévation intellectuelle, morale, esthétique de l'humanité. On ne saurait trop admirer l'art avec lequel le grand écrivain a su tirer d'un sujet en apparence si modeste et si banal — le tableau journalier des petits événements d'une école primaire — les leçons les plus émouvantes de dévouement, de bonté, de courage, de piété filiale et de patriotisme. Enfin, les petites nouvelles qui coupent le récit principal sont de véritables petits chefs-d'œuvre littéraires qui pourront servir de modèle à tous les apprentis de l'art d'écrire. Dans l'énorme production littéraire de notre époque on n'aperçoit pas de livre éducatif qui soit aussi bien à la portée des jeunes et sur lesquels il puisse avoir une plus heureuse influence. *Du Cœur* doit être considéré comme une œuvre classique, dont le temps n'affaiblira jamais l'intérêt et chaque génération devra y puiser abondamment comme à une source vive.

Le N° 2 des *Livres de la Jeunesse* est encore une œuvre classique, que d'innombrables générations d'hommes ont admiré et vénéré. *L'Odyssée* est le premier grand roman d'aventures. Trois mille ans passés n'en ont pas amoindri l'intérêt passionnant. Il vaut tous ceux de notre époque qui n'ont pas comme lui en partage l'immortelle poésie du plus ancien conteur de l'humanité. Aucune œuvre littéraire n'a plus profondément contribué à former l'atmosphère intellectuelle que nous respirons. Peu d'hommes nous ont enseigné autant que le vieil Homère de plus précieuses notions d'héroïsme moral et de beauté esthétique, à comprendre et à aimer l'idéal des anciens. Il faut donc que nous accoutumions nos enfants à honorer le nom du génie mer-